

'OWRAH PRODUCTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 45 000 €

Siège social : 3 boulevard de la pastissiere 13620 CARRY LE ROUET

RCS AIX EN PROVENCE 981 580 863

**PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le trente et un décembre

A 14 heures,

l'associée unique, Madame Aline ZIDANE, a pris la décision suivante : dissolution anticipée de la société

Première résolution

L'associée unique, décide de la dissolution anticipée de la société en date du 31 décembre 2024 et sa liquidation amiable conformément aux dispositions des articles L. 237-1 à 237-13 du Code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention " société en liquidation ". Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est fixé à l'adresse du siège : 3 boulevard de la pastissiere 13620 CARRY LE ROUET

cette décision est adoptée.

Deuxième décision

Est nommée en qualité de liquidateur Madame Aline SANCHEZ épouse ZIDANE, née le 11 décembre 1985 à Marseille, demeurant 3 Boulevard de la Pastissière 13620 CARRY LE ROUET, de nationalité Française,

L'associé unique décide que le liquidateur n'aura aucune rémunération durant son mandat.

Cette décision est adoptée

Troisième décision

L'associé unique donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de commerce.

Il est autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Cette décision est adoptée.

Quatrième décision

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Madame Aline ZIDANE